



**Charte éducative de confiance – École Claire et François d'Assise
CHAVAGNES LES REDOUX – avril 2016**

OUVERTURE A TOUS DE L'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ELEVE
<p>L'école accueille toutes les familles quelles que soient leurs convictions et leurs croyances. Notre école veut éduquer à la confiance, à la fraternité, au vivre ensemble et à la réflexion personnelle. Il s'agit de faire connaître le message évangélique, tout en préservant la liberté de conscience de chaque être en devenir. Les adultes de l'école doivent accompagner ces divers cheminements pour que chaque enfant puisse grandir en humanité et en liberté.</p>	<p>La famille s'engage à reconnaître l'identité de l'établissement, sa démarche éducative et ses fondements, les propositions spécifiques que cela entraîne, son ouverture à tous, l'association à l'État par contrat et le respect des programmes de l'Éducation Nationale.</p>	<p>L'élève s'engage à respecter le règlement intérieur. L'élève s'engage à accueillir avec bienveillance les propositions spécifiques de l'établissement. L'élève s'engage à vivre avec les autres enfants de l'école sans discrimination.</p>
<p>Associée par contrat avec l'État, l'école accompagne les élèves dans l'acquisition des connaissances et compétences précisées dans les programmes de l'Éducation Nationale.</p> <p>Cette exigence se nourrit du projet éducatif de l'école, décliné en 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réussite de tous les élèves en prenant en compte le profil de chacun et en valorisant leurs compétences. - Favoriser l'ouverture des élèves au monde. - Savoir vivre ensemble dans le respect des autres et des règles. 	<p>La famille s'engage à participer à la vie de l'école et au suivi de son enfant, comme acteur responsable et non comme un usager passif.</p>	<p>L'élève s'engage à être un acteur responsable de ses apprentissages.</p>

CONFIANCE RECIPROQUE

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ELEVE
<p>L'école s'engage à faire confiance aux familles, à porter attention à la responsabilité parentale, à solliciter, si nécessaire, l'autorité des parents.</p>	<p>La famille s'engage à faire confiance à l'établissement, à l'ensemble des personnels et des bénévoles. Elle reconnaît l'autorité du projet éducatif, pastoral, pédagogique et du règlement intérieur.</p>	<p>L'élève réfléchit à la façon dont le cadre éducatif donné en famille d'une part, et à l'école, d'autre part, l'aide à construire ses repères.</p>
<p>L'école s'interdit tout préjugé, tout jugement de valeur. Le dialogue et l'échange sont privilégiés.</p>	<p>La famille s'interdit tout préjugé, tout jugement de valeur. Le dialogue et l'échange sont privilégiés.</p>	<p>L'élève s'interdit tout préjugé, tout jugement de valeur sur l'ensemble des éducateurs.</p>

L'école s'engage à présenter aux familles l'OGEC, les possibilités d'investissement des familles dans les diverses activités de l'établissement.	La famille prend connaissance des activités proposées par l'OGEC et selon ses disponibilités répond aux sollicitations.	L'élève s'intéresse à la vie de l'école et apprécie l'implication de sa famille dans les différentes activités.
--	---	---

VIE SCOLAIRE

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ELEVE
La vie de l'école est régie par son règlement intérieur qui est présenté aux familles en début d'année scolaire. Principes et sanctions y sont clairement exposés.	La famille s'engage à tout mettre en œuvre pour que son enfant respecte les règles de la vie commune.	L'élève s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter.
L'école précise clairement ses attentes en matière d'assiduité et de participation aux différents événements liés au projet (caractère obligatoire ou facultatif).	La famille précise à son enfant ce qui n'est pas négociable dans le cadre des obligations liées au projet de l'école. La famille encourage son enfant à participer aux activités proposées par l'école. La famille dont l'enfant est inscrit en maternelle s'engage également à respecter l'assiduité attendue.	L'élève respecte le projet d'établissement. L'élève s'engage à bien comprendre la nature des propositions et à prendre un temps de réflexion avant de dire non.
L'école informe les familles sur la rétribution mensuelle obligatoire. Elle en précise le montant et la composition.	La famille s'engage à répondre à l'obligation mensuelle du paiement de la rétribution. Elle est invitée à faire part à l'école de toute difficulté rencontrée pour faire face à ces échéances.	

COMMUNICATION ET INFORMATION

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ELEVE
L'école informe régulièrement les familles de la vie de l'établissement, des projets auxquels les enfants et les familles sont invités à participer.	La famille prend régulièrement connaissance des informations transmises par l'école (cahier de liaison).	L'élève est attentif aux informations transmises à sa famille et est invité à en discuter à la maison.
L'école informe dès l'inscription puis, en début d'année scolaire des modalités de rencontres parents / école.	La famille répond à l'invitation aux rencontres et diverses réunions.	L'élève rappelle à ses parents les rencontres ou réunions prévues.
L'école communique avec les familles aussi souvent que nécessaire, en cas de préoccupation avec l'élève concerné.	La famille prend contact avec l'établissement aussi souvent que nécessaire, en cas de préoccupations importantes sur la scolarité ou le comportement de son enfant.	L'élève peut contribuer à favoriser la communication entre sa famille et l'école.

L'école favorise l'écoute personnalisée de l'élève et de sa famille et recherche des solutions positives pour l'élève.	La famille accepte le dialogue et est attentive aux recommandations de l'école.	L'élève recherche les moyens d'une écoute personnalisée en cas de besoin et n'attend pas que la situation devienne conflictuelle.
--	---	---

SUIVI DE LA SCOLARITE

ETABLISSEMENT	FAMILLE	ELEVE
L'école informe les familles le plus régulièrement et le plus précisément possible sur le déroulement de la scolarité, les objectifs de l'école, les programmes.	La famille cherche à s'informer sur le déroulement de la scolarité, les objectifs de l'école et les programmes.	L'élève recherche l'intérêt des contenus d'enseignement, au-delà des goûts spontanés.
L'école informe les familles sur les choix éducatifs et pédagogiques de l'établissement.	La famille accepte les choix éducatifs et pédagogiques de l'établissement.	L'élève participe activement aux modalités d'apprentissage proposées par les enseignants.
L'école précise aux familles ce qui est attendu en termes de suivi scolaire, d'aide à l'apprentissage des leçons, d'accompagnement aux devoirs (nécessité du contrôle, formation à l'autonomie). L'école aide si nécessaire les familles, dans cette responsabilité.	La famille suit la scolarité et le travail scolaire de son enfant. Elle s'informe sur les modalités de suivi souhaitées par les enseignants. Elle demande aide et conseils si nécessaire.	L'élève s'engage à faire sérieusement le travail à la maison. Il ose demander de l'aide si nécessaire.
L'école informe sur les modalités d'évaluation mises en place dans l'établissement et sur les modalités de communication (dossier d'évaluation, rendez-vous,...) L'école propose une évaluation compréhensible pour les parents. L'école alerte les familles en cas de difficultés persistantes de l'élève.	La famille s'informe régulièrement de l'évaluation concernant leur enfant, sans accentuer quotidiennement la pression. Elle prend contact avec l'école lors d'évaluations négatives récurrentes.	L'élève s'exerce à l'auto-évaluation. Il prend le temps, au-delà du résultat, de bien comprendre les appréciations et les conseils donnés par les enseignants.
L'école travaille à la prévention du décrochage scolaire par l'écoute, et la recherche de parcours personnalisés.	La famille informe l'école à l'apparition de signes pouvant faire redouter un décrochage.	L'élève est invité à confier un malaise vis-à-vis de l'école.